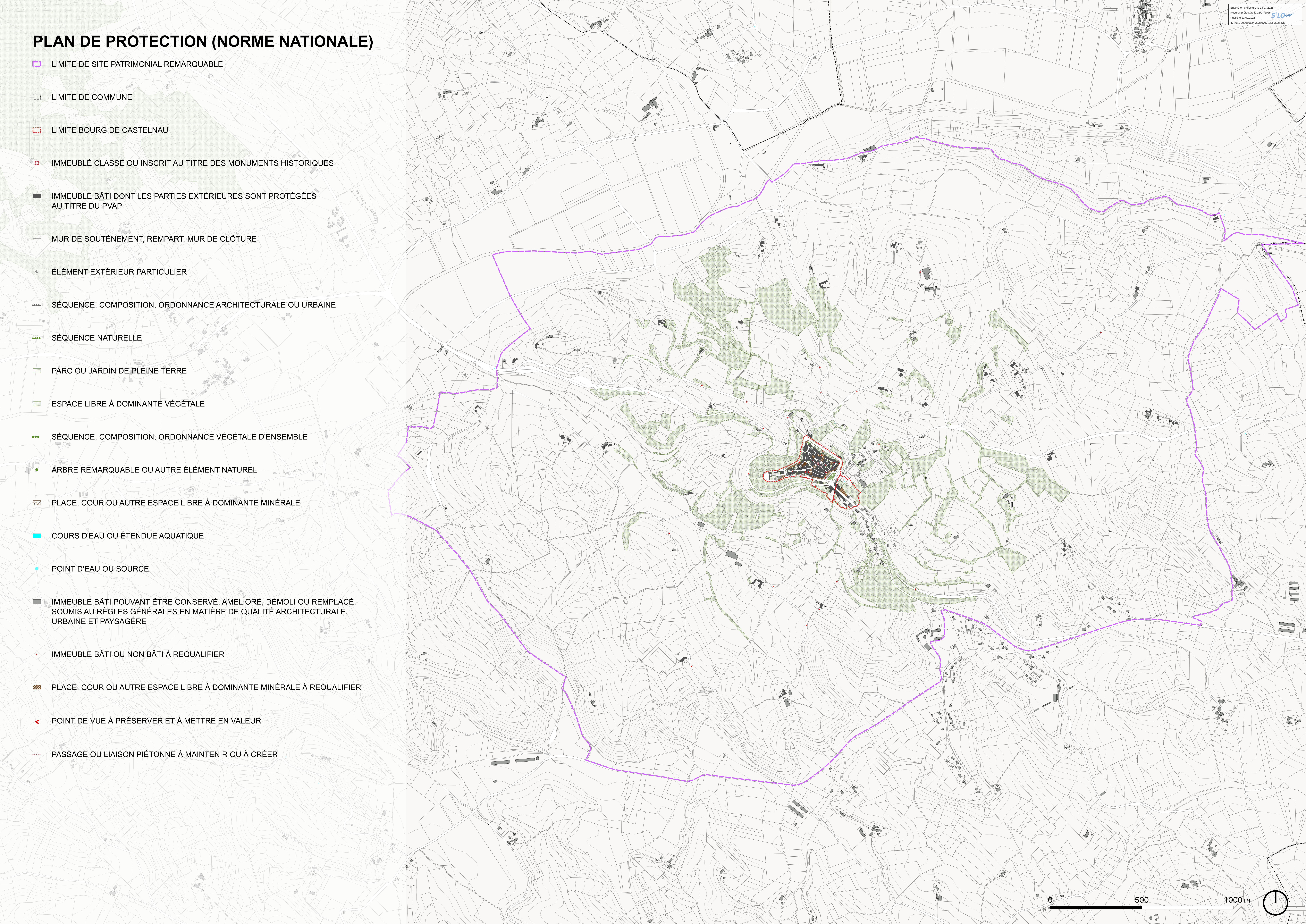


PLAN DE PROTECTION (NORME NATIONALE)

-  LIMITE DE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
-  LIMITE DE COMMUNE
-  LIMITE BOURG DE CASTELNAU
-  IMMEUBLÉ CLASSÉ OU INSCRIT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
-  IMMEUBLE BÂTI DONT LES PARTIES EXTÉRIEURES SONT PROTÉGÉES AU TITRE DU PVAP
-  MUR DE SOUTÈNEMENT, REMPART, MUR DE CLÔTURE
-  ÉLÉMENT EXTÉRIEUR PARTICULIER
-  SÉQUENCE, COMPOSITION, ORDONNANCE ARCHITECTURALE OU URBAINE
-  SÉQUENCE NATURELLE
-  PARC OU JARDIN DE PLEINE TERRE
-  ESPACE LIBRE À DOMINANTE VÉGÉTALE
-  SÉQUENCE, COMPOSITION, ORDONNANCE VÉGÉTALE D'ENSEMBLE
-  ARBRE REMARQUABLE OU AUTRE ÉLÉMENT NATUREL
-  PLACE, COUR OU AUTRE ESPACE LIBRE À DOMINANTE MINÉRALE
-  COURS D'EAU OU ÉTENDUE AQUATIQUE
-  POINT D'EAU OU SOURCE
-  IMMEUBLE BÂTI POUVANT ÊTRE CONSERVÉ, AMÉLIORÉ, DÉMOLI OU REMPLACÉ, SOUMIS AU RÈGLES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE QUALITÉ ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE
-  IMMEUBLE BÂTI OU NON BÂTI À REQUALIFIER
-  PLACE, COUR OU AUTRE ESPACE LIBRE À DOMINANTE MINÉRALE À REQUALIFIER
-  POINT DE VUE À PRÉSERVER ET À METTRE EN VALEUR
-  PASSAGE OU LIAISON PIÉTONNE À MAINTENIR OU À CRÉER



PLAN DE PROTECTION (NORME NATIONALE)

- 

LIMITE BOURG DE CASTELNAU
- 

IMMEUBLÉ CLASSÉ OU INSCRIT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
- 

IMMEUBLE BÂTI DONT LES PARTIES EXTÉRIEURES SONT PROTÉGÉES AU TITRE DU P
- 

MUR DE SOUTÈNEMENT, REMPART, MUR DE CLÔTURE
- 

ÉLÉMENT EXTÉRIEUR PARTICULIER
- 

SÉQUENCE, COMPOSITION, ORDONNANCE ARCHITECTURE OU URBAINE
- 

SÉQUENCE NATURELLE
- 

PARC OU JARDIN DE PLEINE TERRE
- 

ESPACE LIBRE À DOMINANTE VÉGÉTALE
- 

SÉQUENCE, COMPOSITION, ORDONNANCE VÉGÉTALE D'ENSEMBLE
- 

ARBRE REMARQUABLE OU AUTRE ÉLÉMENT NATUREL
- 

PLACE, COUR OU AUTRE ESPACE LIBRE À DOMINANTE MINÉRALE
- 

COURS D'EAU OU AUTRE ÉTENDUE AQUATIQUE
- 

POINT D'EAU OU SOURCE
- 

IMMEUBLE BÂTI POUVANT ÊTRE CONSERVÉ, AMÉLIORÉ, DÉMOLI OU REMPLACÉ, SOUMIS AUX RÈGLES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE QUALITÉ ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE
- 

IMMEUBLE BÂTI OU NON BÂTI À REQUALIFIER
- 

ESPACE VERT À CRÉER OU À REQUALIFIER
- 

PLACE, COUR OU AUTRE ESPACE LIBRE À DOMINANTE MINÉRALE À REQUALIFIER
- 

POINT DE VUE À PRÉSERVER ET À METTRE EN VALEUR
- 

PASSAGE OU LIAISON PIÉTONNE À MAINTENIR OU À CRÉER

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le 23/07/2025
ID : 081-200066124-20250707-153_2025-DE



0 75 150 m

